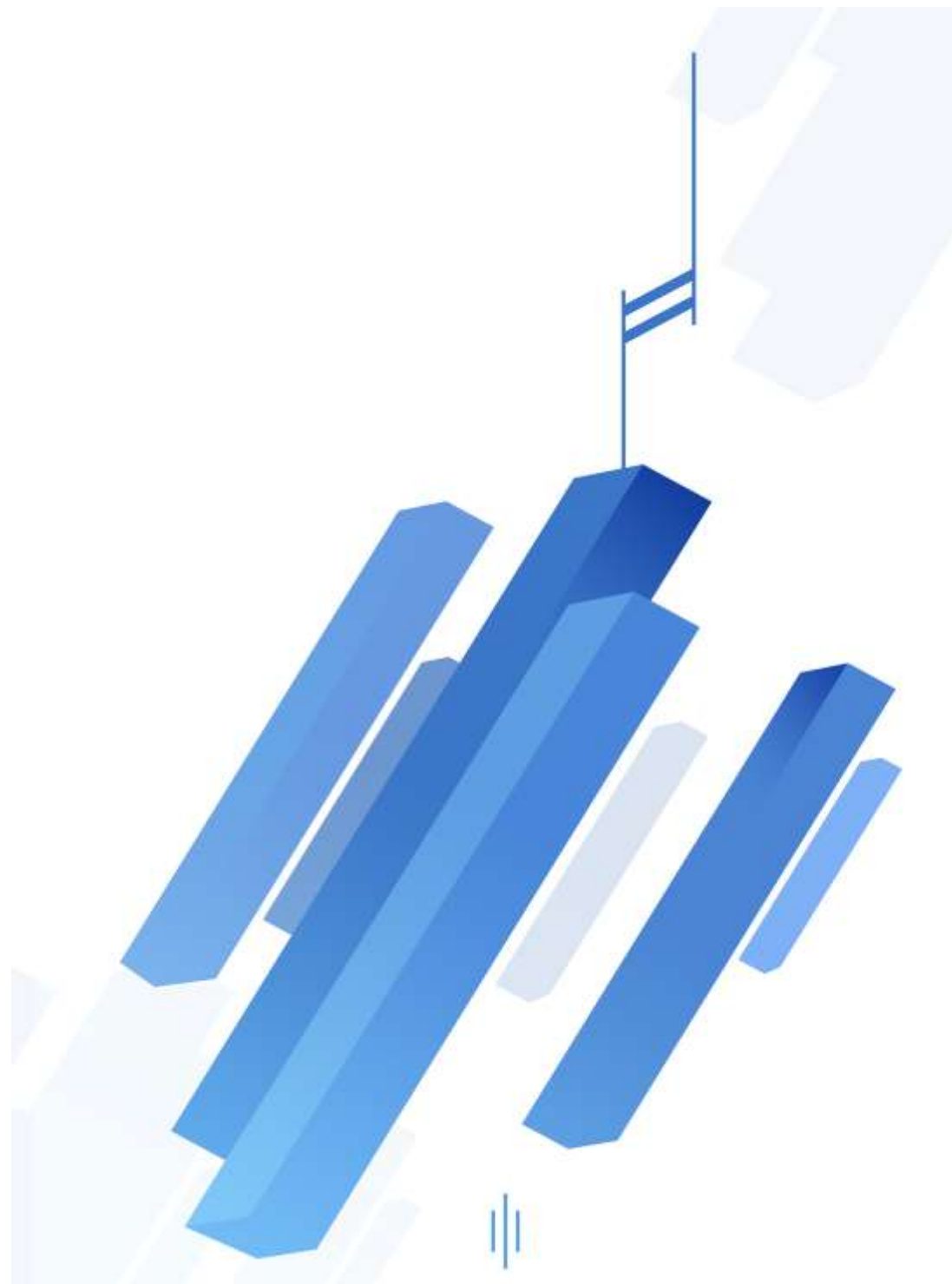


INS **EA** MM

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

# Rapport sur les Orientations Budgétaires pour 2024



✚ Avant-Propos – Exigences règlementaires

Un débat sur les orientations budgétaires (D.O.B) de la collectivité doit se tenir dans le délai maximum de 10 semaines qui précèdent l'adoption du budget primitif pour les budgets sous instruction comptable M57.

Si aucun délai minimum n'a été défini par le législateur, la jurisprudence a dégagé des principes clairs. Ainsi, le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget (*TA Montpellier, 11 octobre 1995, M. Barc c/ Commune de Bédarieux*) et s'effectuer dans les conditions applicables à toute séance de l'assemblée délibérante, sous peine d'apparaître comme détournement de procédure.

Le juge a également estimé que la tenue du DOB ne pouvant avoir lieu à une échéance trop proche du vote du budget. Aussi, il a été considéré que la tenue du DOB le soir même du vote du budget justifiait l'annulation de la délibération approuvant ledit budget (*TA Versailles, 16 Mars 2001, M. Lafon c/. Commune de Lisses*).

L'article n°107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite « loi NOTRe », dispose que le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le président de l'exécutif des collectivités territoriales lors de ce débat doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et ses partenaires ;
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Il s'agit d'une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité (*CCA de Marseille, 19 Octobre 1998, n°96MAI12282, Commune de Port-La-Nouvelle*).

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des membres du CA une vision précise des finances et des orientations poursuivies par l'établissement.

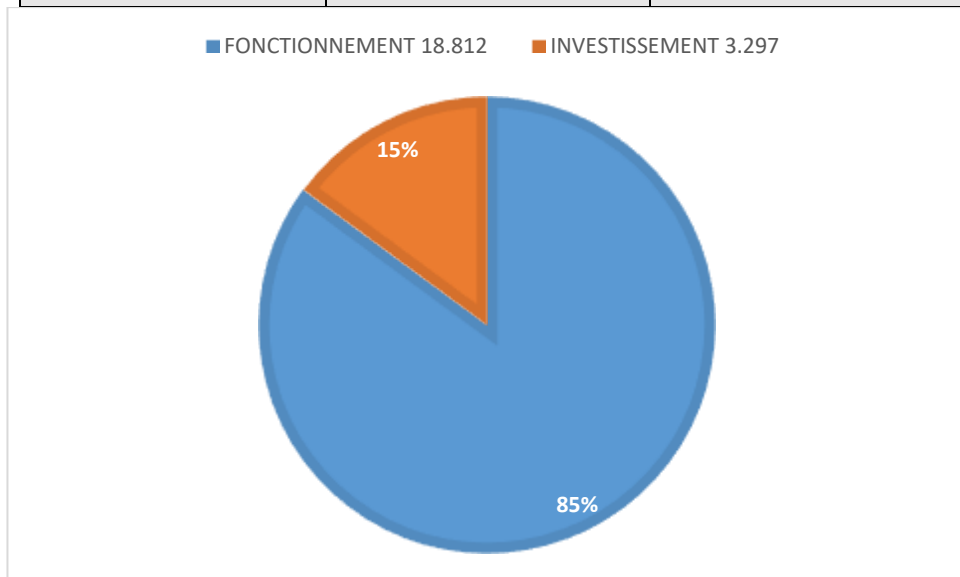
Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer en outre qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2024 en décembre 2023.

## I. STRUCTURE DU BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

### A. Présentation Générale

Il convient de rappeler les grands éléments de structure du budget de l'INSEAMM. Pour mémoire, l'ordre de marche est ciblé à 22M€ pour 2025.

BP 2023	Budget annuel	Ratio
FONCTIONNEMENT	17.982 M€	84.51%
INVESTISSEMENT	3,297 M€	15.49%
TOTAL	21.279 M€	100 %



**Le budget de l'établissement est essentiellement composé de dépenses et recettes de fonctionnement (85%),** couvrant les charges de personnels et les charges à caractère général.

Le budget d'investissement est constitué des amortissements, reports des exercices précédents et affectation des résultats de fonctionnement. L'établissement étant occupant des bâtiments dans le cadre d'AOT, il n'assure pas la réalisation des travaux et la maîtrise d'ouvrage (et ne perçoit pas ainsi le FCTVA).

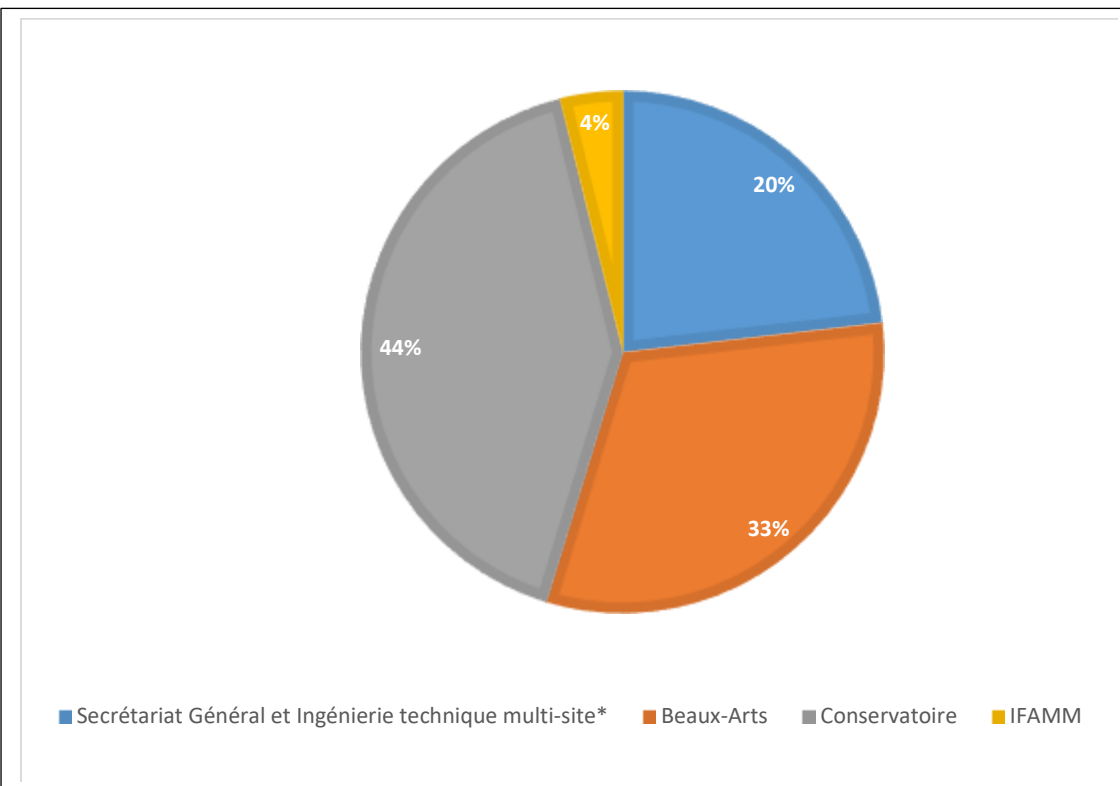
Son budget d'investissement est donc dédié pour l'essentiel à l'acquisition d'équipements.

En outre, **la part des crédits alloués à la masse salariale représente 84% du budget de fonctionnement.** Le taux de GVT et les hausses réglementaires ont donc une incidence plus significative sur l'équilibre général, en comparaison à d'autres collectivités.

**B. Structure des dépenses de fonctionnement (par établissement)**

Présentation des dépenses par nomenclature d'activités :

BP 2023	Budget Annuel (M€)	Ratio
Direction Générale, Secrétariat Général et Ingénierie tech. multi-site*	3.501	19.47%
<i>Dt Masse Salariale</i>	1.611	8.96%
<i>Dt Activités</i>	1.890	10.50%
Beaux-Arts	5.903	32.83%
<i>Dt Masse Salariale</i>	5.179	28.80%
<i>Dt Activités</i>	0.724	4.03%
Conservatoire	7.907	43.97%
<i>Dt Masse Salariale</i>	7.302	40.61%
<i>Dt Activités</i>	0.605	3.36%
IFAMM	0.671	3.73%
<i>Dt Masse Salariale</i>	0.622	3.46%
<i>Dt Activités</i>	0.049	0.27%
	17.982	100%

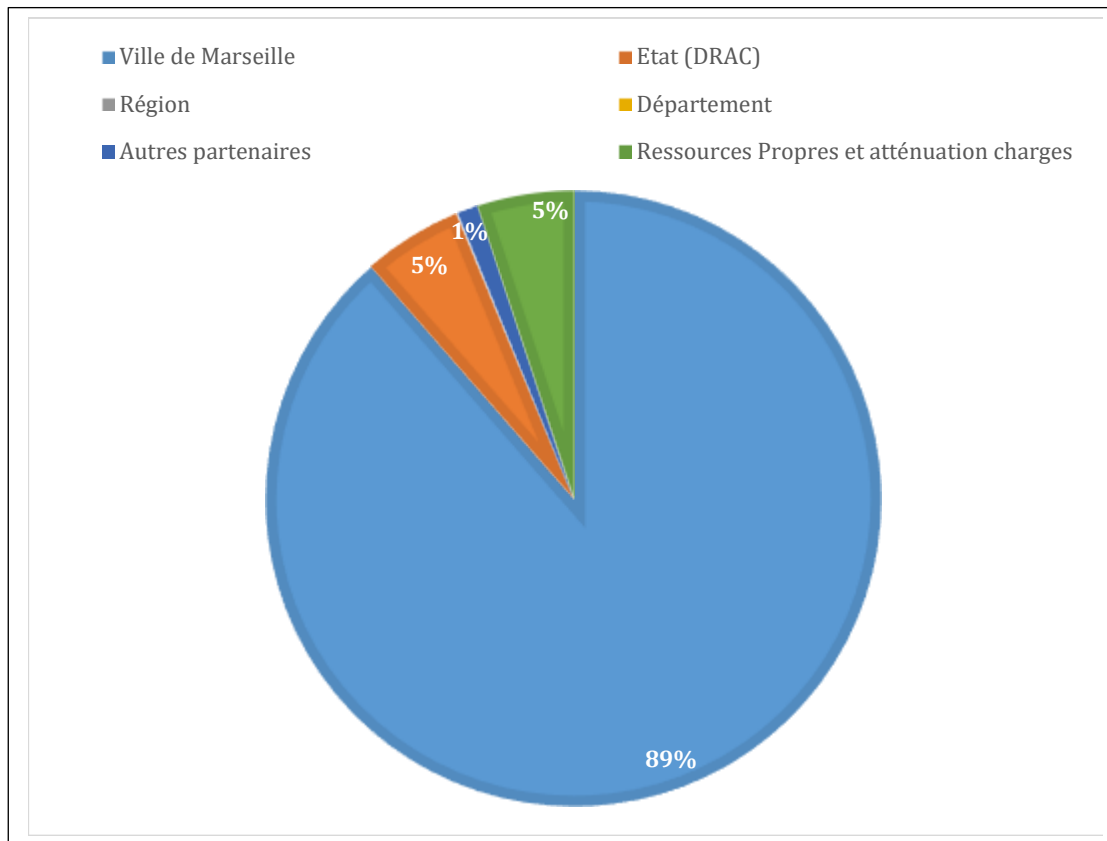


\*Comprend : TIC, Gestion des bâtiments et équipements, expertise technique, qualité, HS, environnement...

C. Structure des recettes de fonctionnement (par contributeur)

93,8% des ressources de l'établissement repose sur des financements publics.

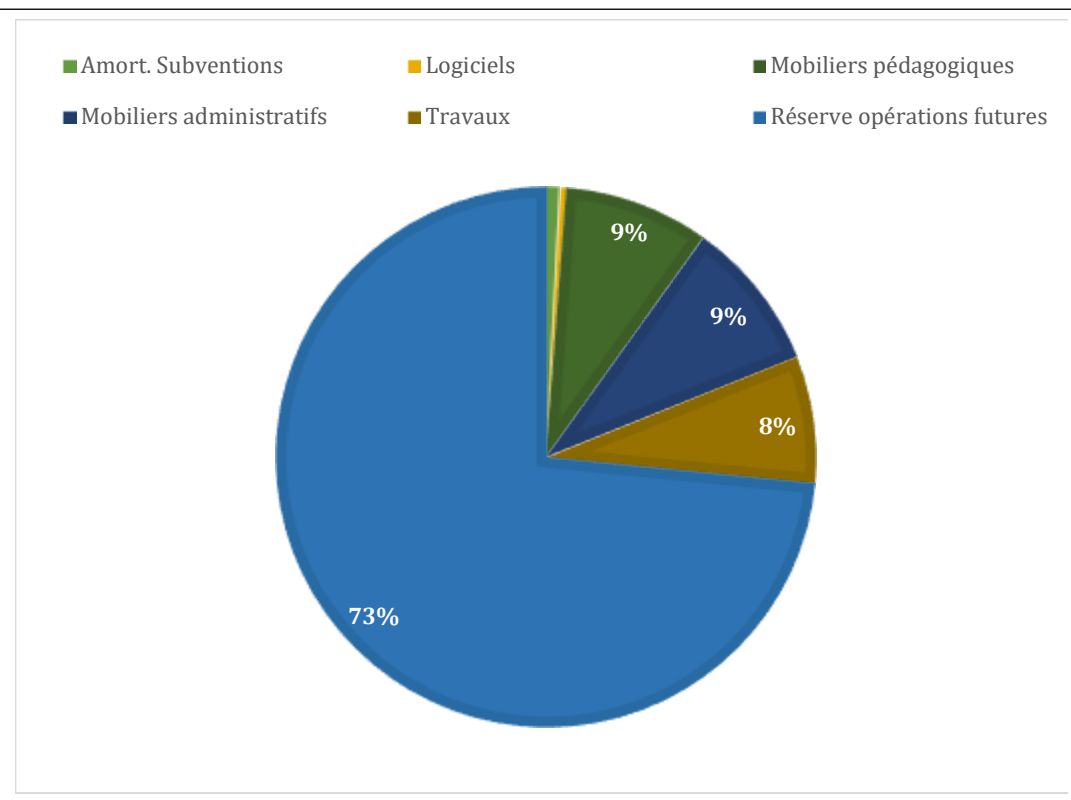
BP 2023	Ratio	Budget Annuel
Ville de Marseille	88.59%	15.850M€
Etat (DRAC)	5.21%	0.932M€
Métropole	0.00%	0.0M€
Région	0.00%	0.0M€
Département	0.08%	0.015M€
Autres partenaires	1.09%	0.195M€
Ressources Propres et atténuation charges	5.03%	0.900M€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>17.892M€</b>



D. Structure des dépenses d'investissement (par nature de dépenses)

L'essentiel des ressources d'investissements sont constituées par la capacité d'autofinancement de l'établissement.

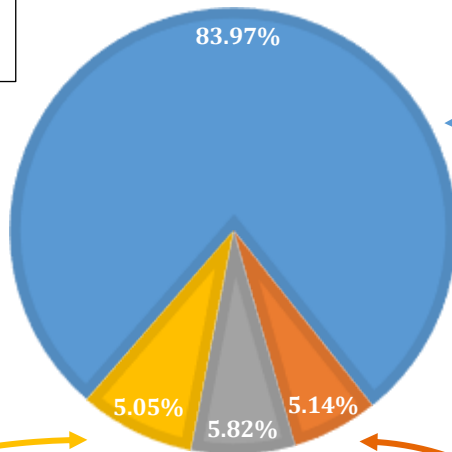
Base 2023	M€	Ratio
Amortissement Subventions	0.023	0.70%
Etudes	0.005	0.15%
Logiciels	0.012	0.36%
Mobiliers pédagogiques	0.286	8.67%
Mobiliers administratifs	0.298	9.04%
Travaux	0.251	7.61%
Réserve opérations futures	2.421	73.4%
	3.297	100



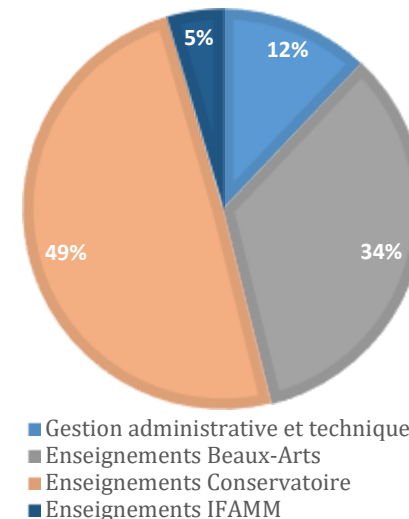
**Ventilation des charges**

**Répartitions des charges (ratios)**

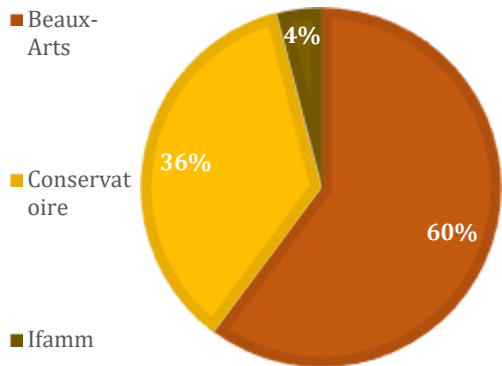
- Rémunération des personnels
- Gestion administrative
- Gestion technique
- Action pédagogique et culturelle



**Rémunération des personnels**

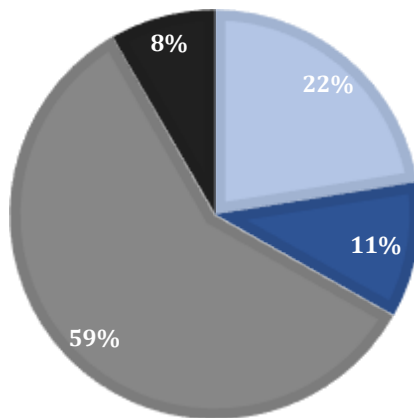


**Action pédagogique et culturelle**



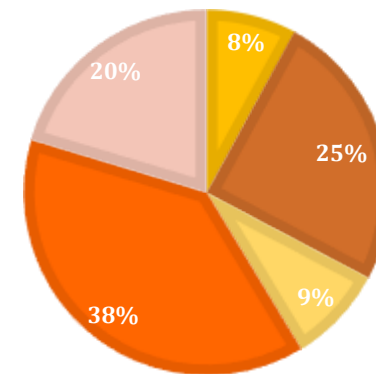
**Gestion technique**

- Informatique
- Maintenance
- Exploitation
- Ingénierie



**Gestion administrative**

- Protocole, relations ext., aff. Générales
- Ressources humaines
- Gestion financière et juridique
- Fonds de roulement
- Dotations aux amortissements



## II. LES HYPOTHÈSES DE DOTATIONS ET NIVEAUX DE SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

### A. La contribution financière de la Ville de Marseille

#### 1. La contribution financière de la Ville de Marseille au fonctionnement de l'établissement

Le niveau de contribution Ville de Marseille avec un EPCC de « plein exercice » est ciblé à 16.17 M€.

- Évolution de la contribution financière de la Ville de Marseille depuis 2019 et trajectoire financière

<b>Compte 74748</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Périmètre Beaux-Arts	5 335 000 €	5 335 000 €	5 335 000 €	5 335 000 €
Périmètre Conservatoire	8 114 357 €	8 180 665 €	8 785 000 €	9 136 284 €
Administration et coûts suppl. de transfert des activités	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €	1 700 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 149 357 €</b>	<b>15 215 665 €</b>	<b>15 820 000 €</b>	<b>16 171 284 €</b>
Variation par rapport année précédente	+182 357 €	+66 308 €	+604 335 €	+351 284 €

- Observations sur la contribution Ville de Marseille :

Au regard de la trajectoire financière construite au moment du transfert, en considérant l'année 2024 comme une année transitoire à nouveau, la contribution permettant un fonctionnement de l'EPCC est ciblée à **15.820M€** pour 2024.



## 2. [Les financements de la Ville sur projets spécifiques](#)

Pour mémoire, le projet DEMOS, porté au niveau national par la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la Ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Il permet de favoriser l'accès à la musique par la pratique instrumentale en orchestre et suppose un encadrement éducatif adapté, la coopération entre acteurs du champ culturel et acteurs du champ sociale, le développement d'une pédagogie spécifique, la formation continue des intervenants, des retours sur expérience ainsi qu'une adaptation réactif du dispositif.

Le projet DEMOS est piloté par le Conservatoire Pierre Barbizet avec des financements de partenaire.

La Ville de Marseille a apporté une subvention de 30 000 € sur le projet DEMOS pour l'année 2022, subvention non reconduite en 2023. Il est proposé d'appeler à nouveau ce financement pour 2024.

Opérations	2022	2023	2024
DEMOS	30 000.00 €	0.00 €	<b>30 000.00 €</b>

## 3. [Les avantages en nature de la Ville de Marseille accordés à l'établissement](#)

Il convient ici d'indiquer le montant de la subvention en nature allouée par la Ville de Marseille au titre de la mise à disposition des bâtiments à l'EPCC.

Les montants financiers sont les suivants :

Propriétés communales	Mt subvention en nature*	Mt Redevance annuelle	TOTAL Valeur locative
Mise à disposition des locaux de Luminy de 9 761m <sup>2</sup> + Terrain 118 899 m <sup>2</sup>	1 356 300.00 €	12 000.00 €	1 368 300.00 €
Abonnements et consommations eau, électricité, gaz acquittés directement par la Ville de Marseille pour site de Luminy	<i>Eau : ? Electricité : 119 374.67 € Gaz : 149 066.84 € TOTAL = ?</i>		

Mise à disposition des locaux Ateliers publics : St. André 158m <sup>2</sup> , St. Eloi 252m <sup>2</sup> , Codaccioni 130m <sup>2</sup>	64 486.00 €	12 000.00 €	76 486.00 €
Abonnements et consommations eau, électricité, gaz acquittés directement par la Ville de Marseille pour les Ateliers publics	?		
Mise à disposition des Locaux du Conservatoire : Palais Carli 5 405 m <sup>2</sup> + Annexe Chape 469m <sup>2</sup> + Annexe Melchion 680m <sup>2</sup> bâti et 400m <sup>2</sup> parking	700 337.00 €	12 000.00 €	712 337.00 €
Abonnements et consommations eau, électricité, gaz acquittés directement par la Ville de Marseille pour le Conservatoire	<i>Eau : 17 291.56 € Electricité : 58 317.54 € Gaz : 57 674.42 € TOTAL = 133 283.52 €</i>		
<b>TOTAL</b>		<b>36 000,00 €</b>	<b>2 157 123,00 €</b>

### B. [Les contributions financières du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles \(DRAC\)](#)

#### *Évolution des contributions du Ministère de la Culture - DRAC (HORS PROJETS\*)*

	2020	2021	2022	2023
Ens. Art. sup. des Beaux-Arts et Projet PISOURD	683 600.00 €	683 600.00 €	700 000.00 €	770 000.00 €
Prog. d'Interprétariat PISOURD / Pilab Création	63 468.00 €	63 466.00 €	63 468.00 €	63 468.00 €
Projets d'actions culturelles et intervention en milieu scolaire Conservatoire	110 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €	120 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>867 068.00 €</b>	<b>877 066.00 €</b>	<b>893 468.00 €</b>	<b>953 468.00 €</b>

En Mars 2023, le Ministère de la Culture a annoncé avoir débloqué une aide d'urgence de 2 millions d'urgence aux écoles d'art et de design territoriale en difficultés, notamment en raison de l'inflation, dont 70 000€ pour les beaux-arts de Marseille.

Le Ministère de la Culture a annoncé également une compensation des frais d'inscription réduits appliqués aux étudiants boursiers en école d'art. Pour l'INSEAMM, avec 30% d'étudiants boursiers, l'effort financier de cette mesure tarifaire représente 40 000 euros.

▪ Observations sur le niveau de subvention de l'Etat :

Il convient de retenir en hypothèse de financement la somme de 993 468,00 € (953 468,00 € + 40 000,00€) pour la construction du Budget 2024. Les subventions sur projets spécifiques, variable d'un exercice à l'autre, restent incertaines et ne sont donc pas inscrite dans l'estimation initiale du budget de fonctionnement. Le programme LSF PISOURD / PILAB, action participant à la politique d'égalité des droits et des chances (Loi du 11 Février 2005) a donnera lieu à une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sur 3 ans (2024-2027). Il convient donc d'inclure cette recette aux prévisions 2024.

C. Autres subventions et participations financières

L'INSEAMM souhaite conduire plusieurs projets faisant appel à des financements extérieurs

Détail des financements sollicités sur projets :

ORGANISME	Compte	OBJET DE L'APPEL À FINANCEMENT	MONTANT SOLLICITÉ
Département 13	7473	Projet PISOURD porté par les Beaux-Arts	15 000,00 €
Agence ERASMUS +	74788	Subvention pour la mobilité internationale Beaux-Arts 2023-2024 Acompte 80%	49 320,00 €
CAF BDR	74788	Projet DEMOS	50 000.00 €
Philharmonie de Paris – Cité de la Musique	74788	Projet DEMOS	90 000.00 €
CROUS	74788	CVEC	16 000.00 €
Apprentis d'Auteuil école Vitagliano	74788	Projet DEMOS	20 000.00 €
Cours Ozanam	74788	Projet DEMOS	17 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>257 320,00 €</b>

### III. LE PRODUIT DES SERVICES - LA TARIFICATION

Les recettes d'inscriptions reposent sur les effectifs moyens et le tarif applicable (correspondant aux tarifs en vigueur).

- *Recettes prévisibles sur les Beaux-Arts (hypothèse de maintien des tarifs en vigueur)*

<b>RECETTES BEAUX-ARTS</b>	<b>Effectif Moyen (%)</b>	<b>Tarif en vigueur</b>	<b>Recettes prévisionnelles 2024</b>
DNA/DNSEP Étudiants Boursiers	136 (30%)	200 €	27 200 €
DNA/DNSEP Étudiants Européens	291 (65%)	500 €	145 500 €
DNA/DNSEP Étudiants Internationaux	23 (23%)	1 500 €	34 500 €
Frais dossiers Cl. Prépa étudiants boursiers	7 (30%)	200 €	1 400 €
Frais dossiers Cl. Prépa étudiants européens	15 (65%)	1 100 €	16 500 €
Frais dossiers Cl. Prépa étudiants internationaux	1 (4%)	2 000 €	2 000 €
Frais concours entrée non boursiers	780	37 €	28 860 €
Frais commission équivalence non boursier	200	37 €	7 400 €
Fongibles et matériaux	--	--	9 000 €
<b>Total</b>			<b><u>272 360 €</u></b>

- *Recettes prévisibles sur le Conservatoire*

<b>RECETTES CONSERVATOIRE</b>	<b>Effectif moyen</b>	<b>Tranche tarifaire (selon QF)</b>	<b>Recettes prévisionnelles</b>
Auditeurs	2	98 € - 336 €	280,00 €
Cycle spécialisé / Post DEM	115	175 € - 300 €	28 077,00 €
Cycle 1,2,3 / Enseignements de hauts niveaux	860	126 - 432 €	179 761,50 €
Gratuité	366	0 €	0,00 €
Module enseignement complémentaire	2	49€ - 168€	913,50 €
Pratique enseignement haut niveau	1	49€ - 168€	395,50 €
Réplique	33	49€ - 168€	2 824,50 €
<b>Total</b>	<b>1 620</b>	<b>--</b>	<b><u>248 330,00 €</u></b>

INSEAMM CA 10/10/2023

Délibération n°DELIB\_02\_FI\_23\_10\_10\_DOB\_2024\_PJ1

***Autres recettes :***

- Recettes moyennes sur les Ateliers de pratiques amateurs = 100 000,00 € - reconduction 2023
- Recettes potentielles sur le CFPI = 5 500,00 €

**IV. SYNTHÈSE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

- Détail des inscriptions (1<sup>ère</sup> estimation)

Le budget 2024 de fonctionnement s'élèverait donc approximativement à **17 898 394.40 €**

Compte	Montant	Objet	Total par compte
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel			15 000,00 €
	5 000,00 €	Atténuation de charges de paie : Indemnisation AT Agent Titulaires et maladie Non Titulaires	
	10 000,00 €	Atténuation de charges de paie : Remboursement part salariale abonnement RTM	
7067 - Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement			584 612,00 €
	280,00 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription Auditeurs	
	28 077,00 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription cycles spécialisés / post DEM	
	179 761,50 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription cycle 1,2,3 / ens. hauts niveaux	
	913,50 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription Module enseignement complémentaire	
	395,50 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription Pratique enseignement haut niveau	
	2 824,50 €	Recettes scolarité CPBM - Inscription réplique	
	100 000,00 €	Redevances adhérents ateliers publics et stages vacances IFAMM	
	27 200,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Inscription DNA/DNSEP Etudiants boursiers	
	145 500,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Inscription DNA/DNSEP Etudiants Européens	
	34 500,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Inscription DNA/DNSEP Etudiants Internationaux	
	1 400,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Frais dossiers Cl. Prépa étudiants boursiers	
	16 500,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Frais dossiers Cl. Prépa étudiants européens	
	2 000,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Frais dossiers Cl. Prépa étudiants internationaux	
	28 860,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Frais concours entrée non boursiers	
	7 400,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Frais commission équivalence non boursier	
	9 000,00 €	Recettes scolarité Beaux-Arts - Fongibles et matériaux	
706888 - Autres			5 500,00 €

	5 500,00 €	Recettes Adhérents CFPI	
731771 - Taxes			0,00 €
	0,00 €	Subvention Taxe d'apprentissage	
74718 - Subvention Autres (Etat)			993 468,00 €
	760 000,00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour l'Enseignement Supérieur des Beaux-Arts	
	63 468,00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour interprétariat LSF Beaux-Arts	
	120 000,00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour projets d'actions culturels CRR	
	10 000,00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) pour PISOURD PILAB Beaux-Arts	
	40 000,00 €	Subvention Ministère de la Culture (DRAC) au titre des mesures sociales des beaux-arts (application du tarif boursier)	
7472 - Régions			0,00 €
	--	--	
7473 - Départements			15 000,00 €
	15 000,00 €	Subvention CD13 pour projet PISOURD porté par les Beaux-Arts	
74748 - Autres Communes			15 850 000,00 €
	15 820 000,00 €	Contribution Financière Ville de Marseille pour fonctionnement INSEAMM	
	30 000,00 €	Contribution Financière Ville de Marseille pour projet DEMOS porté par le CPBM	
74788 - Participation autres organismes			193 000,00 €
	16 000,00 €	Financement Crous au titre de la CVEC - Etudiants beaux-arts	
	20 000,00 €	Financement Apprentis d'Auteuil école Vitagliano projet Demos	
	17 000,00 €	Financement Cours Ozanam projet Demos	
	90 000,00 €	Financement Philharmonie de Paris - projet Demos	
	50 000,00 €	Financement Caf projet Demos	
747888 - Autres			49 320,00 €
	49 320,00 €	Acompte agence Erasmus programme 2023-2024 N°2023-1-FR01-KA131--HED-000125792	
752 - Revenus des immeubles			4 365,00 €

	3 015,00 €	Redevance Occupation Cafétéria Beaux-Arts 335€/mois x 9 mois exploitation	
	1 350,00 €	Redevance Occupation Distributeur Beaux-Arts	
75888 -Autres produits divers de gestion courante			158 129,40 €
	163 054,00 €	Atténuation de charges de paie : Remboursement part salariale Cotisation Tickets Restaurants	
777 - Quote-Part des subventions d'investissement transférées			30 000,00 €
	30 000,00 €	Reprise sur subvention investissement	
R002 - Résultat reporté			0,00 €
	--	Résultat reporté	
<b>TOTAL</b>	<b>17 898 394.40 €</b>		<b>17 898 394.40 €</b>

▪ *Evolution Recettes budgétaires*

	Pour mémoire BP 2023	Projection Budget 2024	Variation en volume	%Variation
013-Atténuations de charges	25 000.00 €	15 000.00 €	- 10 000.00 €	-40.00%
042-Opération ordre transfert entre sections	23 000.00 €	30 000.00 €	7 000.00 €	30.43%
70-Produits services, domaine et ventes div	558 600.00 €	590 112.00 €	31 512.00 €	5.64%
73-Impôts et taxes	2 000.00 €	- €	- 2 000.00 €	-100%
74-Dotations et participations	17 079 590.00 €	17 100 788.00 €	21 198.00 €	0.12%
75-Autres produits de gestion courante	288 425.00 €	162 494.10 €	- 125 930.90 €	-43.66%
<b>TOTAL</b>	<b>17 976 615.00 €</b>	<b>17 898 394.10 €</b>	<b>- 78 220.90 €</b>	<b>-0.44%</b>

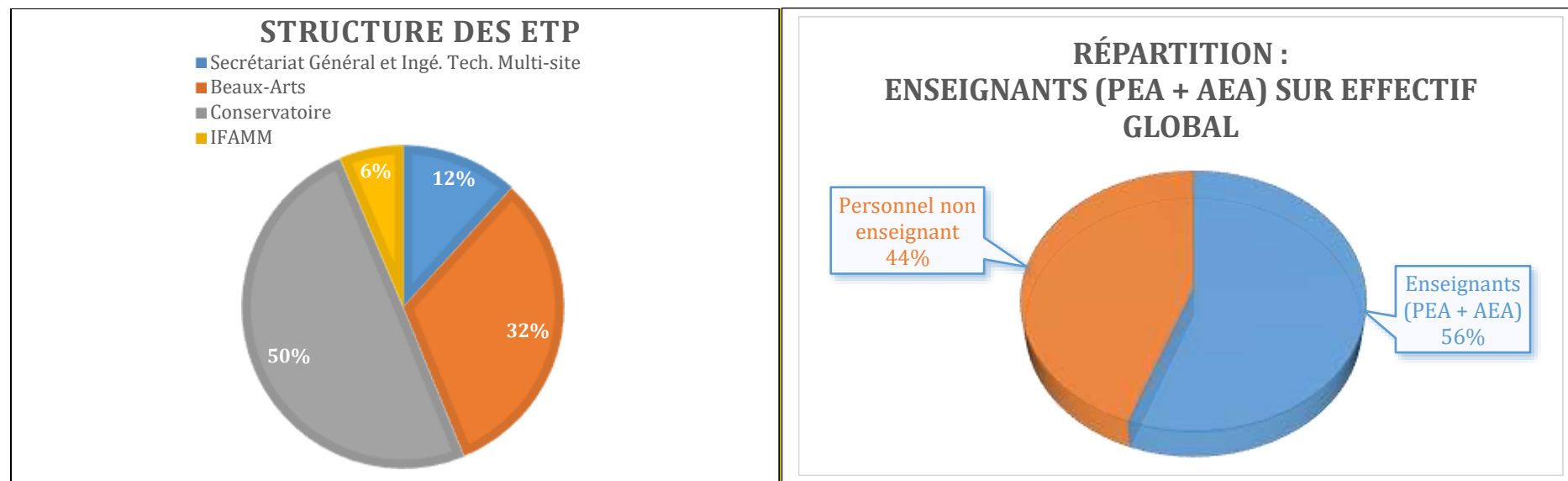


## V. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### A. Les dépenses de personnel

#### ▪ Structure des ETP

Depuis le transfert des activités des activités du Conservatoire, l'INSEAMM s'est engagé dans un mouvement de structuration de ses équipes (création et renforcement de ses services supports et opérationnels), de dé-précarisation des équipes enseignantes et de mise à niveau du corps enseignant par rapport aux taux d'encadrements nationaux.



- Évolution des charges de personnel : Mise en œuvre du **Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023** portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

*Publics concernés : les agents publics rémunérés sur la base d'un indice.*

*Objet : revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, attribution de points d'indice majoré différenciés au 1er juillet 2023 et attribution de 5 points d'indice majoré au 1er janvier 2024.*

*Entrée en vigueur : les dispositions de l'article 1er entrent en vigueur le 1er juillet 2023 . Les dispositions de l'article 2 entrent en vigueur le 1er janvier 2024 .*

*Notice : le décret augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % à compter du 1er juillet 2023. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée de 5 820,04 euros à 5 907,34 euros à compter du 1er juillet 2023. Le décret attribue des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 au 1er juillet 2023. Il attribue par ailleurs 5 points d'indice majoré à compter du 1er janvier 2024.*

**Incidence des revalorisations réglementaires sur une année pleine / 2024 / 278.50 ETP EP + 3 ETP ENP → 349 856€**

<b>Incidence financière des 3 mesures : 2 mesures socles pour tous les agents + 1 mesure spécifique « bas salaires »</b>	<b>Impact financier sur une année pleine 2024</b>
Revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023 Revalorisation de la valeur du point d'indice de 4.85003€ à 4.92278€	195 276€
Attribution de points d'indice majoré différenciés au 1er juillet 2023 Attribution de 1 à 9 points « bas salaires » catégorie C et B	22 747€
Attribution de 5 points d'indice majoré à tous les agents au 1er janvier 2024	131 833€
<b>TOTAL</b>	<b>349 856 €</b>

Montant de l'incidence		349 856 €	
Variation sur le budget de fonctionnement		+1.95%	
Variation sur la masse salariale		+2.38%	
<u>MASSE SALARIALE SANS REVALORISATION POINT D'INDICE AVEC 100% DES ETP (278.50 EP + 3 ENP)</u>		<u>MASSE SALARIALE AVEC REVALORISATION POINT D'INDICE AVEC 100% DES ETP (278.50 EP + 3ENP)</u>	
	Budget initial	Coût Supplémentaire	Budget final
Secrétariat Général et Ingénierie Multi-Site	2,093 M€	0,042 M€	2,134 M€
Beaux-Arts	5,150 M€	0,121 M€	5,271 M€
Conservatoire	7,284 M€	0,174 M€	7,458 M€
IFAMM	0,622 M€	0,013 M€	0,636 M€
TOTAL	15,149 M€	0,350 M€	15,499 M€

Cette hausse (à laquelle s'ajoute à la hausse mécanique induite par le GVT), sur un budget de fonctionnement composé à 88.64% de masse salariale, a de fortes répercussions sur l'équilibre budgétaire général et la structuration des effectifs.

▪ Croissance des ETP budgétaires et structuration des recrutements

Année	ETP budgétaires (financés)	Montant budget	ETP pourvus	Montant réalisé	Taux réalisation	Crédits non consommés
2021	265.75	13.58 M€	252.92	12.63 M€	93 %	0.95 M€
2022	279.78	14.20 M€	257.28	13.13 M€	93%	1.07 M€
2023	278,50	14,714 M€	268,50	14,370 M€	97,66 %	0,281 M€
2024	272,50	15,219 M€	--	--		

- Détail évolution ETP tableau des emplois / ETP budgétaires

	2021	2022	2023	2024	2025
Tableau des emplois en ETP	293.42 ETP dt : - 290.73 ETP permanents - 2.69 ETP non permanents	294.78 ETP dt : - 290.33 ETP permanents - 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP dt : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP dt : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents	294.78 ETP dt : - 290.33 ETP permanents 3.75 ETP non permanents
BUDGET AVEC 100 % DES ETP	14.36 M€	14.70 M€	15.606 M€	15.832 M€	16.053 M€
Effectif budgétaires (financés) – ETP permanents et non permanents	265.75 ETP	279.78 ETP	278.50 ETP	272,50 ETP	278,50 ETP
Crédits budgétaires (permanents et non permanents)	13.58 M€	14.20 M€	14.714 M€	15,219 M€	15,498 M€
ETP budgétaires pourvus	252.92 ETP	257.28 ETP	268,50	272,50	--
Taux de réalisation	93%	93%	97,66%	--	--
Crédits non consommés	0.95 M€	1.07 M€	0,281 M€	--	--
ETP vacants financés	12.83 ETP	22.50 ETP	10 ETP	--	--
ETP vacants non financés	27.67 ETP	15 ETP	16,28 ETP	--	--

## B. Les Charges structurelles

Les autres frais de fonctionnement sont ici détaillés par axe budgétaire (service gestionnaire de crédits).

CHARGES STRUCTURELLES	2023	Ratio	2024	Ratio	Variation	Variation en volume
<b>Masse Salariale*</b>	<b>14.712</b>	<b>88.64%</b>	<b>15.218</b>	<b>88.44%</b>	<b>3.44%</b>	<b>0.506</b>
DG-SG	1.611	9.71%	2.029	11.79%	25.95%	0.418
Beaux-Arts	5.178	31.20%	5.146	29.91%	-0.62%	-0.032
Conservatoire	7.301	43.99%	7.408	43.05%	1.47%	0.107
IFAMM	0.622	3.75%	0.635	3.69%	2.09%	0.013
<b>Autres charges structurelles</b>	<b>0.828</b>	<b>4.99%</b>	<b>0.933</b>	<b>5.42%</b>	<b>12.68%</b>	<b>0.105</b>
21 - Protocole, relations extérieures et affaires générales	0.038	0.23%	0.031	0.18%	-18.42%	-0.007
231 - Ressources Humaines	0.121	0.73%	0.207	1.20%	71.07%	0.086
232 - Finances	0.259	1.56%	0.315	1.83%	21.62%	0.056
233 - Ingénierie juridique	0.117	0.70%	0.056	0.33%	-52.14%	-0.061
241 - Informatique	0.281	1.69%	0.293	1.70%	4.27%	0.012
2433 - Qualité de vie au travail	0.012	0.07%	0.031	0.18%	158.33%	0.019
<b>Maintenance et exploitation</b>	<b>1.057</b>	<b>6.37%</b>	<b>1.056</b>	<b>6.14%</b>	<b>-0.09%</b>	<b>-0.001</b>
2420 - Maintenance bâtiments, équip et aménag. IFAMM	0	0.00%	0.027	0.16%	100.00%	0.027
2421 - Maintenance bâtiments, équip et aménag. Beaux-Arts	0.046	0.28%	0.134	0.78%	191.30%	0.088
2422 - Maintenance bâtiments, équip et aménag. Conservatoire	0.043	0.26%	0.098	0.57%	127.91%	0.055
2423 - Exploitation	0.87	5.24%	0.674	3.92%	-22.53%	-0.196
2424 - Parc véhicule	0.043	0.26%	0.033	0.19%	-23.26%	-0.01
2431 - Hygiène et Sécurité	0.055	0.33%	0.09	0.52%	63.64%	0.035
<b>TOTAL</b>	<b>16.597</b>	<b>100%</b>	<b>17.207</b>	<b>100%</b>	<b>3.68%</b>	<b>0.61</b>

Le budget Ressources Humaines (231) est en progression avec la mise en place du marché dédié à la formation professionnelle (3 lots à 87 000 € TTC).

Les budgets dédiés à la maintenance (2420 à 2422) sont en nette progression, du fait de la mise en œuvre du marché de maintenance technique (Antalian) et de l'allocation d'une enveloppe globale annuelle de 137 000 € pour les opérations de maintenance curative au regard des besoins et des retards cumulés sur l'entretien des bâtiments.

### C. La politique pédagogique et culturelle

L'augmentation des charges structurelles contraint à réviser le volume de l'action pédagogique et culturelle à hauteur de 2% comme suit :

	2023	Ratio	1 <sup>ère</sup> tranche 2024 BP (55%)	2 <sup>ème</sup> tranche 2024 BS (45%)	Total	Ratio	Variation en volume Financier
BUDGET	17.976	100.00%	18.111	0.665	18.7763	100.00%	0.8003
					0		0
Charges structurelles / Ordre de marche	16.597	92.33%	17.207	0.253	17.46	92.99%	0.863
					0		0
Action pédagogique et culturelle sur ressources Inseamm	0.935	5.20%	0.504	0.412	0.916	4.88%	-0.019
Beaux-Arts (56.89%)	0.532	2.96%	0.287	0.235	0.521	2.78%	-0.011
Conservatoire (38.93%)	0.364	2.02%	0.196	0.161	0.357	1.90%	-0.007
IFAMM (4.17%)	0.039	0.22%	0.021	0.017	0.038	0.20%	-0.001
Action pédagogique et culturelle autofinancés (Demos, Erasmus, Pisourd, CVEC...)	0.444	2.47%	0.400	0.000	0.4	2.13%	-0.044

Une 1<sup>ère</sup> tranche sera allouée au moment du Budget primitif en Décembre 2023, une seconde tranche sera allouée lors du vote du budget supplémentaire en Mars 2024.

**VI. LES INDICATEURS DE GESTION**▪ Rétrospective résultats des exercices précédents

	2020	2021	2022
Résultat de fonctionnement	3,585 M€	-1,026 M€	1,430 M€
Résultats cumulés	3,497 M€	2,470 M€	1,713 M€
Mt Financement Ville de Marseille	9,290 M€	14,76 M€	15,240 M€

▪ Niveau de consommation des crédits sur l'exercice 2022 au 1/10/22

	Alloué 2023	Mt Réalisé	Taux d'exécution au 30/09/23
BUDGET	17.982		
Charges structurelles / Ordre de marche	16.597	15.571	93.82%
Masse salariale	14.714	14.37	97.66%
Autres charges structurelles + Maintenance et exploitation	1.89	1.201	63.54%
Action pédagogique et culturelle sur ressources Inseamm	0.935	0.557	59.57%
Beaux-Arts (56.89%)	0.532	0.29	54.51%
Conservatoire (38.93%)	0.364	0.24	65.93%
IFAMM (4.17%)	0.039	0.027	69.23%
Action pédagogique et culturelle autofinancés (Demos, Erasmus, Pisourd, CVEC...)	0.444	0.447	100.68%

▪ Projection résultat 2023 : Résultat d'exercice et résultat cumuléCompte Administratif provisoire 2022

Les 1ères projections de résultat affichent :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de **1.470M€**
- Un report de crédits d'investissement à **2.738M€**

- Indicateurs financiers

	2020	2021	2022	2023
Budget de fonctionnement (crédits ouverts)	10,861 M€	20,408 M€	19,332 M€	18,812 M€
Total des charges de fonctionnement (réalisé) <i>déduction atténuation charges</i>	6,978 M€	17,697 M€	16,029 M€	16,581 M€ ( <i>provisoire</i> )
Total produits de fonctionnement (réalisé) <i>déduction atténuation charges et résultat reporté</i>	10,564 M€	16,653 M€	17,459 M€	17,146 M€ ( <i>provisoire</i> )
Résultat de l'exercice ( <i>hors cumul</i> )	3,586 M€	-1,044 M€	1,430 M€	0,040 M€
Excédent Brut de Fonctionnement (EBF)	3,836 M€	-0,679 M€	1,848 M€	2,049 M€
Capacité d'Autofinancement (CAF)	3,766 M€	-0,895 M€	1,607 M€	0,303 M€
Financement disponible ( <i>CAF + Subventions d'investissement</i> )	3,766 M€	-0,895 M€	1,607 M€	0,303 M€



## VII. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

### ▪ Progression des dépenses d'investissements

Année	Réalisé
2020	0,126 M€
2021	0,221 M€
2022	0,226 M€
2023	0,413 M€
2024	0,755 M€

### ▪ Lignes directrices de la politique d'investissement

Un nouveau plan d'investissement sera constitué en 2024 selon la capacité d'autofinancement nette de l'établissement. En outre, les dépenses programmées en 2023 mais non réalisées seront reportées sur l'exercice 2024.

Les lignes directrices de la politique d'investissement seront fixées par la Direction Générale au dernier trimestre 2023 pour la période 2024-2027.

### Grands projets à structurer sur les modes de financement et la gestion de la maîtrise d'ouvrage

<u>Travaux et aménagements sur les bâtiments</u>	Montant des opérations	<u>Equipements</u>	Montant des opérations
CONSERVATOIRE		CONSERVATOIRE	
Palais Carli – Opération de Travaux	6 M €	Plan de renouvellement du parc instrumental	1.85 M €
Rénovation Salle Magaud	1 M €		
BEAUX-ARTS		BEAUX-ARTS	
Création Base Volume / Transfert de l'atelier bois	1,05 M €	Salle Informatique	0,06 M €
Création base Arts du feu	0,07 M €		
Création Pôle image / Aménagement Atelier photo	0,1 M €		
Aménagement At. Design C1C2	0,2 M €		
Aménagement du hall et patio	0,1 M €		
Résidence étudiante	0,3 M € ( <i>Bailleur social construction</i> )		

### CONCLUSION

Il est proposé de fixer les grandes orientations budgétaires pour 2024 comme suit :

- Le budget de fonctionnement est ciblé à 17.9M€ dont 93% dédiés au financement des charges structurelles
- Un nouveau PPI 2024-2027 est à construire, avec une part auto finançable de 0.7M€/an.
- Le niveau de contribution de la Ville de Marseille est positionné à 15,850M€ et le niveau de contribution de l'Etat est positionné à 0.993 M€
- Les tarifs d'inscriptions pour l'année universitaire 2023-2024 restent inchangés
- La masse salariale est stabilisée à 272.50 effectifs budgétaires pour 2024
- Un effort financier de 2% est demandé sur la politique d'action pédagogique et culturelle
- 45% de la politique d'action pédagogique et culturelle sera financée par des crédits supplémentaires en Mars 2024